

Conseil d'administration du 27 novembre 2015  
Proposition de délibération relative aux frais de gestion applicables aux  
prestations réalisées dans le cadre du projet UBIC

L'université Bordeaux Montaigne facture des prestations en contrepartie d'activités réalisées par les membres du projet UBIC auprès des acteurs du secteur culturel. Ces prestations contribuent en partie au financement du projet UBIC.

Afin de ne pas pratiquer des tarifs trop bas par rapport à la concurrence sur ce segment d'activité, il est proposé de porter à 20% le prélèvement au titre des frais de gestion.

Les frais de gestions ainsi prélevés seront répartis de la sorte :

- 50% pour les frais de structure de l'Université Bordeaux Montaigne
- 50 % pour le financement du projet UBIC